

A tous les Conseillers des communes et des villes de tous les cantons de la Suisse romande Date :

Mi-novembre 2020

Ce courrier n'a pas été adressé à tous les destinataires et n'est disponible que sur ma page web. Les courriers n'ont été adressés directement qu'aux conseillers des cantons de Saint Gall, Lucerne et du Tessin

Administrations et Agences en tant qu'entreprises Légitimité et conséquences en découlant

Bonjour

Sans doute serez-vous étonnés du fait de recevoir un courrier de la part d'une personne qui n'est pas domiciliée dans votre canton. Mon histoire, commence il est vrai dans la commune de Flawil, dans le canton de Saint-Gall, mais ce n'est pas là la raison pour laquelle je vous écris. La raison en est que cette problématique est la même au niveau du monde entier. Il ne s'agit pas d'un problème personnel, mais cela touche tous les Êtres-humains. A cela près, que les uns n'en ont pas pris connaissance et que les autres n'ont pas eu le temps de s'y intéresser de façon intensive afin d'en connaître les raisons effectives.

L'un remarque que l'Histoire qui nous a été enseignée à l'école n'est pas la vraie, l'autre remarques que les théories physiques en vigueur, ne sont pas en mesure d'expliquer un phénomène précis qui a été observé, plus particulièrement le résultat d'une expérience donnée.¹ On pourrait de cette façon allonger la liste à l'envi, car tout cela repose sur un système. Il n'est pas simple de mettre tout ceci en lumière.

Pour ma part, après avoir été touché personnellement par la criminalité massive de l'Administration² (celle de la commune, de l'Administration cantonale, des Gouvernements, des Parlements et des Tribunaux, y compris du Tribunal fédéral), j'ai découvert grâce à des documents administratifs officiels, que la Haute surveillance parlementaire au niveau de la Fédération et des Cantons a été abandonnée, et remplacée par l'idéologie de la séparation des pouvoirs. La conséquence en est une criminalité administrative généralisée³, prouvée de façon statistique et que les juristes peuvent/ou pourraient aussi confirmer. C'est la raison pour laquelle, tout particulièrement dans la Canton de Saint-Gall, la législa-

¹ <https://fr.wikipedia.org>: Liste des problèmes non résolus
https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_probl%C3%A8mes_non_r%C3%A9solus

² Voir www.brunner-architekt.ch à Drei Welten à Deutsch à Manifeste à Der Spiegel (PDF, 283 p.)

³ www.brunner-architekt.ch à Drei Welten à Deutsch à Manifeste à Unser manipuliertes Rechtssystem (PDF, 523 Seiten), mais seulement les chapitres 4 à 7 (45 pages)

Alex Brunner
Architect HTL

Bahnhofstrasse 210
CH-8630 Wetzikon
Telefon +41 44 930 62 33
www.brunner-architekt.ch

tion de la Commissions de gestion (CDG) a été modifiée⁴, de telle façon, que l'assemblée municipale ne reçoit depuis des décennies, qu'un rapport insignifiant. La CDG garde les résultats effectifs pour elle seule ; si ce n'était le cas, des menaces de sanctions disciplinaires et pénales existent. Même si je n'ai pas réalisé d'investigations dans chaque canton, le principe est toujours le même. C'est une des bases de la criminalité administrative au niveau de la commune. La plupart d'entre vous devrait avoir parfaitement connaissance de cette problématique.

Dans ce contexte, nous devrions être à même de connaître la façon dont le pouvoir⁵ est exercé, car il s'agit là de quelque chose que nous n'avons jamais appris. Nos gouvernements n'ont pas non plus connaissance de la façon dont le pouvoir est exercé, car on leur dicte ce qu'ils doivent faire, ou ne pas faire (sic). Il est important d'avoir connaissance de ces éléments, car lorsque nous comprenons ce mécanisme, nous sommes alors en mesure de prendre notre destin entre nos propres mains, au lieu d'être harcelé et exploité par des tiers.

Une fois que l'on a compris ces points, on se demande qui est à la manœuvre derrière tout cela. La réponse est toujours la même. Une réponse qui ne s'insère pas dans la vision du monde qui nous a été donnée. Lorsque l'on a fait l'effort de se confronter de façon intensive à ces questions, on constate que l'Histoire, plus exactement ces fragments⁶, que nous apprenons à l'école, ne forment pas un tout, qui correspond aux faits, et de plus, que le cours de l'Histoire ne relève pas du tout du hasard. Les actions et les réactions ont été prévues bien à l'avance et ainsi l'Humanité se trouve poussée dans une direction précise.

Dans un premier temps, Il est relativement aisé d'analyser et de comprendre l'Histoire depuis la Révolution française. Il est cependant plus difficile de comprendre l'histoire de la Révolution française et celle qui lui a précédé, tout particulièrement l'Histoire de l'Antiquité, lorsqu'il s'agit de la Philosophie (recte philosophia). Pour comprendre les liens qui existent, il faut appartenir à un cercle de privilégiés qui a été initié l'Enseignement ancestral de la Nature, l'Enseignement des Trois Mondes⁷. Il faut de surcroît, être animé par la volonté de faire sien cet Enseignement, ce qui n'est pas simple; à défaut il est impossible de comprendre ces liens. Mais c'est justement cet Enseignement qui est détruit de façon systématique depuis des millénaires et remplacé par la science moderne, avec ses axiomes, plus précisément ses idéologies. Lorsque l'on comprend cet Enseignement et les moyens de contrôle seigneurial, vous connaissez également les motifs derrière cela. Toutefois, vous ne pouvez pas étudier cet Enseignement à l'heure actuelle, car vous auriez besoin de beaucoup trop de temps pour le comprendre. Concentrez-vous sur les relations importantes qui existent.

Les raisons de ces événements remontent à Babylone, c'est la raison pour laquelle j'emploie la dénomination de Babylone ou babylonien.

Si vous avez d'ores et déjà acquis un premier aperçu, vous comprenez aisément quelques éléments, mais ce n'est encore rien, car vous devez absolument percer la façon dont notre système monétaire fonctionne et les problèmes essentiels (la monnaie sous forme de dette, la création de la monnaie et les intérêts). La première des choses, est d'élucider la raison pour laquelle nous ne pouvons pas créer notre propre monnaie. De nos jours, avoir connaissance de ceci est une obligation absolue, car tout peut-être acheté avec de l'argent, même les verdicts des Tribunaux. Ceci est même inscrit à l'article 18 de la Constitution du Canton de Zurich (wohlfeil = d'être acheté aisément). Ce qui est en vigueur avec le système monétaire, est une duperie à l'égard de l'Humanité, mais nul de veut le reconnaître, et encore moins y mettre un terme.

⁴ www.brunner-architekt.ch à Politik à Schriftenwechsel à Kanton St. Gallen à Eingaben an den Kantonsrat à Die Entwicklung des Gemeindegesetzes, du 7 février 2002 (PDF, 47 pages)

⁵ www.brunner-architekt.ch à Drei Welten à Deutsch à Erklärung der Geschichte à Herrschaft

⁶ www.brunner-architekt.ch à Trois Mondes à Allemand à Arrière-plans de la destruction des Trois Mondes à Notre Histoire que nous ne connaissons pas (que nous n'avons pas le droit de connaître) – Résumé (PDF, 22 pages)

Une traduction en français sera disponible environ à la mi-décembre. à Français

⁷ www.brunner-architekt.ch à Drei Welten à Deutsch à Einführung in die Lehre der drei Welten (PDF, 30 S.) ou à English à Introduction to the Teachings of the Three Worlds (PDF, 30 pages)

Une duperie encore plus importante que celle qui repose sur l'argent, est celle qui sert de soubassement à l'idéologie Être Humain/ Personne (Homme de paille). Les Êtres Humains sont libres du fait de leur essence même, mais ce n'est pas le cas des Personnes. A ces dernières est imposé ceci ou cela, et elles suivent ces dictats sans maugréer la plupart du temps. Cette duperie prend naissance dès l'annonce de la naissance. A la suite de cette dernière, l'État civil édicte, au nom de l'État, un acte de naissance. La «Personne» n'est rien d'autre qu'un «Homme de paille», fabriqué de toute pièce à partir de l'Être Humain venu au monde. C'est la raison pour laquelle, ceci n'est décrit dans aucune Loi, mais seules les Ordonnances des Cantons y font référence, en précisant que ce document doit être soumis. A la suite de cela, sera établi l'acte de naissance, libellé au nom de la «Personne», donc de «l'Homme de paille». Il s'agit d'un titre qui peut être vendu en bourse. Grâce à cet acte de naissance, l'État peut se procurer de fait auprès de la Haute Finance-auprès de Babylone-, des crédits qui généreront à nouveau des taux d'intérêts importants. Un acte de naissance est considéré du point de vue du Droit commercial comme un acte de donation, c'est à dire que l'État, en qualité d'émetteur, en fait cadeau à Babylone, ce qui rend manifeste le fait que l'État coopère avec Babylone. Mais ce fait ressort déjà de l'examen de l'Histoire, car les États Nations ont été érigés par Babylone. Ils ne sont qu'une étape intermédiaire sur le chemin qui conduit au but de Babylone.

Cette idéologie est basée sur deux Bulles papales datant du 15^e siècle. L'enfant est privé d'une part de son Droit à la propriété, et d'autre part, des Droits sur son corps, ce qui le condamne-en sa qualité d'esclave-à une servitude éternelle.

Dans ce contexte, il convient de se poser la question de l'origine du mot «Personne». Le mot dont l'existence est déjà prouvée au 13^e siècle, est emprunté au latin «Persona» et est employé pour désigner le comédien, donc «l'Homme de paille». C'est à dire que la définition, plus précisément l'idéologie de la «Personne», a été introduite, pour faire des Êtres Humains, tout d'abord des Personnes, donc des Êtres Humains privés de liberté, et ensuite des esclaves.^{8, 9, 10, 11}

Mais nous n'en avons pas encore fini, car maintenant commencent les opérations passées avec soi-même¹². Dans le cas d'opérations pour compte propre, les parties sont les mêmes de part et d'autre de l'action engagée. Elles ont agi soit comme représentantes, de façon anonyme, ou ont donné des explications en leur nom propre, elles ont donc conclu un contrat avec elles-mêmes. C'est la raison pour laquelle une opération pour compte propre est une exigence des agences publiques (ou d'une auxiliaire d'exécution), posée à la «Personne» fictivement élaborée («l'homme de paille»). La «Personne», donc «l'Homme de paille», appartient à l'État.

Comme les «Personnes», avec lesquelles ont été identifiés les Êtres Humains, ne peuvent posséder aucune propriété, en raison de la Bulle papale, et que l'État babylonien a organisé les choses de cette façon, tout appartient en conséquence à l'État, et les «Personnes» ne disposent que d'un Droit d'usage. Si tout appartient à l'État, il ne peut se poser des exigences envers lui-même. Mais c'est justement ce qu'il fait sans arrêt, avec des impôts, des taxes, des amendes, et bien plus de choses encore, car la construction de la «Personne», donc de «l'Homme de paille», lui appartient, ce qui n'est pas le cas de l'Être Humain. On fait seulement croire aux Êtres Humains qu'ils sont cette «Personne» construite ex nihilo, «l'Homme de paille». Il s'agit là d'une duperie grave et systématique. Selon l'art. 32 du Code Civil (RS 210), quiconque réclame l'exercice d'un Droit, doit rapporter la preuve qu'une «Personne» est effectivement en vie ou est décédée. La «Personne» fictive, («l'Homme de paille») n'a cependant jamais vécu.

⁸ Voir également Balmer Dominik, *Von Rom bis heute - unter besonderer Berücksichtigung der kantonalen Zivilgesetzbücher*, Schulthess, 2018, 300 pages, ISBN 9783725586813.

⁹ Freiherr von Liechtenstein Peter, *Freiheit durch Wahrheit. Wie uns die Regierung legal versklavt und wir uns daraus befreien können!* Band 1 "Wahrheit", BoD, 1. Auflage 2020, 368 Seiten, SBN 9783751935296 und Band 2 "Freiheit", Book on Demand, 1. Édition 2020, 304 Pages, ISBN 9783751980418.

¹⁰ <https://www.freiheitdurchwahrheit.com/>

¹¹ https://www.creaplan.org/arne_hinkelbein/

¹² www.entdeckejura.de à Base Camp à Jura Base Camp à Insichgeschäft

C'est la raison pour laquelle ces opérations pour compte propre, définies par le Code pénal (RS 311.0), tombent absolument sous le coup d'actions relevant du pénal, comme portant atteinte à la propriété et tout particulièrement sous le coup de l'art. 158, qui a trait à la gestion déloyale des affaires, plus précisément défini à l'art. 157 qui traite de l'usure ; il s'agit là de délits officiels que l'État ne poursuit pas car il s'en rend lui-même coupable. Mais en qualité de Conseiller communal, vous entraînez vos administrations à mettre en place ces pratiques. En qualité de supérieur hiérarchique de ces derniers, vous êtes complice de ces délits.

A l'heure actuelle la situation est devenue encore plus compliquée, car depuis l'abolition du statut des fonctionnaires, les Administrations et les Agences sont devenues à bas bruit des entreprises. Dans l'intervalle, elles possèdent toutes un numéro d'identification (IDE)¹³ qui remplace depuis 2014 l'ancien numéro du registre de commerce. L'IDE ne suffit cependant pas pour créer une entreprise, car pour ce faire, un enregistrement au registre de commerce est nécessaire. Mais ces Administrations et ces Agences disposent du dit enregistrement, qui n'a été publié ni aux registres de commerce, ni dans la Feuille officielle Suisse du Commerce (FOSC). Elles n'apparaissent qu'en partie et uniquement au niveau d'entreprises d'informations économiques privées¹⁴, ce qui montre qu'il s'agit d'un processus qui se met en place de façon souterraine et qui ne doit pas être rendu public.

Dans la mesure où les Êtres Humains ne disposent d'aucun droit de propriété consécutivement à l'idéologie précitée, il découle logiquement que ces entreprises (dites privées) ne leur appartiennent pas, mais sont la propriété de l'État, c'est la raison pour laquelle ce dernier doit les soumettre à son pouvoir, bien entendu pas pour lui-même, car il a contracté des dettes auprès de Babylone, ce qui a pour conséquence que l'État appartient à Babylone; d'autant que ses émanations, les Parlements, les Gouvernements et les Tribunaux sont entièrement à son service. C'est là la raison pour laquelle la vie quotidienne devient de plus en plus difficile et que les libertés sont de plus en plus limitées.

Cette idéologie remonte au Consensus de Washington (en anglais Washington Consensus). Il s'agit d'un programme économique qui est né dans le cadre de la crise de la dette de l'Amérique latine, qui a été prévue dans les années 80 et a été favorisée par le Fond Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale, ces deux entités étant des organismes babyloniens.

Dans le Consensus de Washington, le but est de contraindre l'État à se maintenir hors de la sphère économique et à intégrer de plus en plus les diverses économies dans le marché mondial. Ce but est atteint, en utilisant des programmes d'adaptations structurelles et en privatisant progressivement les entreprises publiques. Voici la raison pour laquelle les entreprises publiques, telles que le Chemin de fer, la Poste, le Téléphone et dans les Communes, les services techniques, tels que la distribution de l'eau, ont été les premières à être privatisées. La conception qui fait des Administrations et des Agences des entreprises, a initié la deuxième vague de privatisations.

Toutes ces entreprises qui réalisent des actions relevant de la Souveraineté, ont besoin pour les réaliser, de la légitimité émanant d'un organisme agréé; à défaut, chacune pourrait jouer au policier par exemple et encaisser des amendes. Mais aucune de ces entreprises n'est à même de prouver une telle légitimité, et c'est tout particulièrement le cas, lorsque cette légitimité devrait émaner d'un organisme indépendant agréé, car il n'en existe pas. De plus, tous ceux qui ont la capacité de réaliser ces actions, sont des représentants officiels qui ne possèdent pas d'agrément, car en raison du Droit en vigueur, l'identité de ces représentants devrait être publiée dans la Feuille de Commerce Officiel. Jusqu'à aujourd'hui, nul n'a satisfait à cette obligation. Le facteur aggravant, est qu'il n'existe pas de décision officielle du Parlement, laquelle aurait été de plus, largement portée à la connaissance du public. De plus, ni les Parlements écartés, ni les Gouvernements, ni les Tribunaux ne sont indépendants au niveau de la Fédération et des Cantons, car il est aisé de démontrer qu'ils privilégient Babylone au détriment des Êtres Humains.

Dans ce contexte, j'ai effectué un test au niveau des différentes polices, dans la mesure où il est possible de provoquer une Ordonnance d'amende. Le résultat¹⁵ est que les premiers écrits ont été refusés.

¹³ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/register/unternehmensregister/unternehmens-identifikationsnummer.html>

¹⁴ www.monetas.ch

¹⁵ www.brunner-architekt.ch à Politik à Schriftenwechsel à Diverse Korrespondenzen ab 2020 à Bussen

Lorsque l'on use de procédures plus énergiques à l'égard des cadres supérieurs, la police se reconnaît alors battue et on ne reçoit plus d'amendes. De fait, elle ne supprime pas l'amende, bien qu'elle risque par cette attitude d'avoir à régler des créances plus importantes. De cette façon cet état de fait peut être considéré comme résultant d'une décision bilatérale, et cela ne donne pas lieu à publicité. Ainsi le système Babylonien se trouve-t-il protégé. En d'autres mots, les responsables de la police ont conscience que lorsqu'ils agissent en qualité de soi-disant «protecteurs de la Loi», ils ne commettent rien d'autres que de banditisme de grand chemin et des contraintes; en bref des délits. Il s'agit là d'infractions poursuivies d'office.

La deuxième vague de privatisation joue un rôle important dans la pandémie COVID-19 actuelle. Les virus ne sont que des moyens au service d'un but, qui est de générer la frayeur parmi les Êtres Humains et de les rendre malade. En outre, la législation COVID -19 n'est valable, qu'uniquement à l'égard des Personnes, et non à l'égard des Êtres Humains. Cette maladie est déclenchée par les ondes qui sont émises supplémentaire par les équipements de communications mobiles, après que la fréquence a été augmentée, sans que nul ne le remarque. Il est possible de guérir et de rendre malade grâce aux ondes. Derrière ces faits, se trouve à nouveau la connaissance de la domination. De ce fait, tout le monde croit ce que les Administrations qui ne possèdent pas de légitimité, font miroiter, mais nul ne veut en reconnaître la cause effective. Ceci correspond à un dessin précis, qui permet de poursuivre la fragmentation de la société et de réprimer les citoyens. Le problème réel, plus précisément le but qui se trouve à l'arrière-plan, est complètement masqué grâce à ces procédés. Le Forum de l'Économie Mondiale (FEM) décrit sur sa page web, le dessin qui se cache derrière la pandémie COVID-19. Tant que l'on n'a pas acquis un aperçu des rapports existants, on ne comprendra pas ces réalisations, et encore faut-il les avoir découvertes incidemment. C'est la raison pour laquelle j'ai décrit ces dernières dans mon article «L'idéologie COVID-19».¹⁶

* * * * *

Lorsque vous aurez compris ce que j'ai décrit, vous devriez remarquer que vous portez un lourd fardeau, car vous ne commettez pas seulement des actions répréhensibles du point de vue pénal, mais vous êtes en outre, ni habilité à y procéder du point de vue commercial, ni ne possédez une quelconque légitimité pour mettre en œuvre des actions relevant de la Souveraineté. C'est à dire que vous prenez la responsabilité entière et personnelle de tous ces délits. Vous êtes de plus manipulé par l'Église, la Politique, le Système éducatif et les médias.

Les Parlements et les Gouvernements, ne sont pas prêts à mettre un terme volontairement à cette criminalité de l'Administration, car il est patent, que vous ne cessez de l'aggraver. De tout ceci résulte le fait que j'ai mis le Conseil fédéral et tous les Gouvernements des Cantons en responsabilité. Ils n'en ont cure pourtant, car ils pensent pouvoir continuer ainsi. Les Parlements font les autruches, en protégeant délibérément cette criminalité, sous-couvert de l'idéologie de la séparation des pouvoirs.

Comme le Droit maritime est en vigueur dans le Pays, donc le Droit des pirates, ou encore le Droit du plus fort et que je suis d'avis que le Gouvernement perdra la partie tôt ou tard, je serais alors du côté des plus forts. C'est la raison pour laquelle, je vous ai posé des conditions que vous avez bien entendu repoussées d'un revers de main, dans la mesure où aucun mouvement ne se déclencherait jamais dans la population, visant à obtenir des conditions positives. Entre-autre chose, le gouvernement aurait le devoir d'attirer l'attention, de tous les employés de ces entreprises, même des employés des Communes qui mettent en œuvre, sans en avoir cependant la légitimité, des mesures qui relèvent de la Souveraineté, sur la problématique que vous incarnez. Elle y a renoncé de façon délibérée.

On doit avoir aussi conscience dans cette affaire, que les représentants de Babylone ne siègent pas seulement dans les Gouvernements et dans les Parlements, mais aussi au Conseil municipal et au sein de l'Administration. Ces représentants ont de préférence, mais pas exclusivement, une formation juridique, car l'on peut soumettre l'ensemble de la société à l'aide du «Droit». Ces représentants ne sont pas enregistrés, car ils opèrent au profit de l'organisation secrète de Babylone, c'est pourquoi vous ne pouvez les reconnaître que par leurs actes. C'est la raison pour laquelle on ne peut les reconnaître qu'à

¹⁶ www.brunner-architekt.ch à Drei Welten à Deutsch à Ideologien à Ideologie COVID-19 (PDF, 68 Seiten)

leurs actes. En conséquence, il est important de comprendre les relations qui existent effectivement et de savoir de façon claire de quoi il retourne.

* * * * *

J'ai tout à fait conscience que les descriptions que j'ai réalisées jusqu'à maintenant vous heurtent profondément. Il n'est pas possible que vous viviez éternellement dans une illusion empaquetée dans des idéologies. A un moment ou un autre, vous devriez, vous-même, plus exactement, l'ensemble de la société, devrait considérer la vérité en face et chacun devrait être l'artisan de sa propre vie.

Mon intention déclarée, étant d'en finir avec le système criminel babylonien, je me vois contraint de vous mettre, vous aussi, en qualité de Conseillers communaux, face de vos responsabilités. En raison des conditions-cadres décrites-, les circonstances permettraient aux Conseillers communaux de ne plus être muselés par le système babylonien, en informant le conseil municipal, plus précisément le Parlement, des événements réels, au lieu de le faire avec des omissions, des demi-vérités ou des mensonges. On ne peut faire cela cependant qu'à la condition de ne pas s'être rendu coupable de délits pénaux, ce qui n'est pas aisé dans le régime actuel, avant tout lorsque l'on n'a pas acquis de connaissances solides dans la vie des affaires. Il serait ainsi possible de se libérer du joug de Babylone, d'éviter une possible guerre civile et d'exiger que les responsables rendent des comptes.

Pour que soit mis un cran d'arrêt à ces activités criminelles de Babylone, je me vois dans l'obligation de me référer à nouveau au Droit maritime.

S'il advenait, qu'à partir de janvier 2021, le Conseil municipal n'emploie par un langage clair dans ses rapports adressés aux assemblée municipale, plus précisément au Parlement, chaque membre du Conseil devrait respecter la condition qui lui est posée, de payer à chaque droit de vote habitant de la commune disposant d'une voie, la taxe de 100 grammes or¹⁷. Dans un souci de simplicité, cette somme doit être exigée auprès de l'entreprise Commune, plus particulièrement auprès de la ville. Chacun des propriétaires des entreprises concernées devraient exiger les créances groupées auprès des Conseillers communaux. Cependant tous les Conseils qui ne signeraient pas un tel rapport inutilisable et représenteraient le point de vue alternatif, ne seraient pas tenus comme responsables pénalement. Cependant ils devront prendre leur distance dès le début, de façon claire et publique. Ceci séparera le bon grain de l'ivraie. De plus, il faut remarquer qu'une telle taxe sera appliquée, à l'égard du Gouvernement, et de plus à l'égard du Ministère Public.¹⁸ Le Ministère Public doit en conséquence se garder d'intervenir activement, à défaut il subirait le même sort. La paralysie de l'ensemble de l'Administration de l'État obligera les Politiques à mettre enfin un terme à cette criminalité.

Le Conseil de la commune a en conséquence le devoir, de communiquer sans délai, à tous les employés, le fait qu'ils agissent à leurs risques personnels et qu'ils devront rendre compte de leurs actions, tant sur le plan civil que sur le plan pénal. Les conditions générales s'y rapportant sont aussi disponibles. Chaque personne concernée peut les exiger auprès des responsables, plus précisément auprès des personnes qui mettent en œuvre ces mesures ou auprès des communes-entreprises, plus précisément auprès de la ville.

Ce procédé est totalement légal et prend pour base les Lois et Conventions édictées. La seule chose inhabituelle est que le système est retourné parce que vous n'avez jamais pensé à l'existence de base. On ne doit pas avoir peur de briser le système étatique, car il n'est pas de la mission des Êtres-Humains qui veulent être libres, de maintenir en vie un système qui détruit la vie de façon légendaire. A ceci s'ajoute le fait que les Êtres-Humains ont été démunis «à l'aide» de l'Idéologie Êtres Humains/Personnes. C'est la raison pour laquelle l'État babylonien doit être reconnu coupable de cet état de fait. Babylone n'est cependant pas encore préparé au scénario que je viens de décrire. Grâce à ce fait, il serait possible, en unissant nos forces, d'éliminer ce scénario, afin que les Êtres Humains se saisissent du pouvoir. Ceci doit être réalisé immédiatement, à défaut Babylone prendra des contre-mesures.

¹⁷ De l'or de qualité avec 999 poids pour mille ou 24 carats.

¹⁸ www.brunner-architekt.ch à Politik à Schriftenwechsel à Diverse Korrespondenzen ab 2020 à Généralité à Conditions générales

Qu'attendez-vous donc? Des conditions aussi positives ne se représenteront jamais. Vous devez absolument les saisir! Etudiez l'Histoire, la façon dont le pouvoir et l'argent fonctionnent, apprenez les faits réels et les vérités, au lieu d'apprendre des idéologies! Avant tout, vous devez absolument divulguer de façon urgente ces connaissances autour de vous, (ne pas me contacter), et demander à chacun de vos contacts, de façon impérative, d'en faire de même. Cette voie seule, permettra de se libérer du joug de Babylone.

Si la société est à même de manifester une volonté propre, il sera possible de se débarrasser en Suisse, dans un laps de temps de trois semaines, de tous les Gouvernements. Il faudra alors élire en remplacement un Gouvernement provisoire. Tous les parlements devront être mis sur pied sur la base d'une nouvelle Loi électorale, car les parties babyloniens universels feront seulement en sorte que leurs frères et sœurs babyloniens y trouvent leur place. Tous les sortant et tous les babyloniens ayant été en possession du pouvoir jusqu'à maintenant, doivent être remplacés et tous les babyloniens doivent être écartés de tous les postes publics. Si l'on veut mettre en place cela, il est possible de réaliser des élections dans les Cantons dans les trois mois. Au niveau de la Fédération, ces dernières demanderont un laps de temps peu plus long. La condition essentielle est cependant qu'il existe effectivement une VO-LONTÉ!

Envoyez tous les politiciens babyloniens ainsi que tous les membres des organisations babyloniennes au «désert», dont l'aide a permis de mettre en place tout cela et présentez-leur une facture salée. Seule la réalisation rigoureuse de cette condition, permettra de construire quelque chose de positif pour les Êtres-Humains.

Sincères salutations

L'Être Humain Alex Brunner